

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 156

Nombre de conseillers municipaux présents : 99

Date de la convocation : 19 janvier 2018

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 1^{er} février 2018

Le jeudi vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (99) Véronique Antunes-Baptista, Alain Arial, Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Claire Baubry, Magali Beillevaire, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Marc Biélin, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Gilles Blanchard, Jérôme Boidron, Sylvie Boissinot, Isabelle Bouron, Jean-Luc Brégeon, Emmanuel Breteau, Catherine Brin, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Mathieu Chevalier, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Jacques Deveau, Pierre Devêche, Emilie Douillard, Anthony Drouet, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Valérie Fouquet, Jean-Marie Frouin, Soizic Frouin, Philippe Gaborieau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Roland Gerfault, Chantal Gourdon, Rebecca Graveleau, Nathalie Griffon, Florence Grimaud, Nathalie Grolleau, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Rachel Hérault, Didier Huchon, Andrée Huchon, Christophe Huet, Serge Hulin, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Joël Landreau, Hervé Launeau, André Léauté, Sandrine Lebon, Marie-Annette Lévêque, Béatrice Mallard, Paul Manceau, Véronique Marin, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Allain Merlaud, Michel Merle, Marielle Michenaud, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Lydie Papin, Jean-Michel Pasquier, Alain Pensivy, Géraldine Piétin, Dominique Pohan, Marie-Line Poirion, Florence Poupin, Jacky Quesnel, Freddy Radigois, Marie-Odile Ransou, Christelle Raveleau, Bérangère Ripoché, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Sylvain Rousteau, Jacques Roy, Geordie Siret, Denis Sourice, Marie-Claire Starel, Jean-Michel Taillé, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispols, Gérard Vibert, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant, Sophie Vrain.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (40) Marie-Josèphe Audoin, Solène Burgos, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Cyrille Chiron, Sandrine Clément, Rémy Clochard, Etienne Coutolleau, Franck Dugas, Alain Essolito, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Julie Gaboriau, Cassandra Gaborit, Thomas Goba, Claudine Gossart, Aurélie Groiseleau, Yohan Guédon, Philippe Guicheteau, Muriel Harrault, Loïc Humeau, Matthieu Leray, Nathalie Leroux, Béatrice Lucas, Yves Marquis, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Anthony Morin, Nadia Pellerin, Aurélie Raulais, Julie Ripoché, Michel Ripoché, Lydie Rouxel, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Suteau, Murielle Suzenet, Corinne Texier, Marie Viaud, Marc Vigneron.

Secrétaire de séance : Julien Chambaraud

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (17)

Absents	Délégation de vote à
Laurence Adrien-Bigeon	Valérie Fouquet
Dominique Bochereau	Béatrice Mallard
Fabrice Bréhéret	Pierre Devêche
Georges Brunetière	Nathalie Grolleau
Christophe Caillaud	Patricia Kieffer
Paul Clémenceau	Marie-Isabelle Troispols
Thierry Derzon,	Jean-Michel Taillé
Pascal Esnard	André Léauté
Régis Gaboriau	Catherine Brin
Stéphane Gandon	Benoît Martin
Hervé Griffon	Géraldine Piétin
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Hélène Landron	Véronique Marin
Virginie Neau	Marion Berthommier
Marie-Pierre Pérez	Jean-Luc Brégeon
Joël Praud	Christian Rousselot
Jessica Vilhem	Colette Landreau

PREAMBULE

Signature de la convention pluriannuelle 2017/2020 avec le Centre Social Indigo (C.S.I.)

Monsieur le maire informe que la séance de conseil municipal va débiter, comme parfois, par un préambule qui met en avant soit des services, soit des acteurs du territoire. Ce soir, il a été souhaité formaliser la relation privilégiée de partenariat entre le centre social Indigo et la commune nouvelle de Sèvremoine. Une convention va être signée devant le conseil municipal à l'issue des interventions de Michel Rousseau, adjoint au maire de Sèvremoine délégué à l'action sociale et de madame la présidente du C.S.I.. Il importe de mettre en avant ces relations car en dehors des élus membres de la commission action sociale, on tombe dans la routine. On oublie les actions portées par cette association gouvernée par des bénévoles du territoire et toutes les politiques qu'elle mène pour toutes les générations de la population qui relève d'une mission de service public importante.

Monsieur le maire passe la parole à Michel Rousseau.

Michel Rousseau : *« La vitalité de nos associations sont à l'image de la vie de notre territoire. En Sèvremoine, les associations sont nombreuses et œuvrent dans des secteurs divers : sportifs, culturels, éducatifs, sociaux. Toutes ces associations sont précieuses pour la vitalité de notre territoire : services aux familles, accompagnements éducatifs, soutiens aux plus démunis pour ne citer que ces domaines. Les élus, depuis toujours, soutiennent les associations locales et en premier le C.S.I.. En effet, le centre social Indigo est un acteur majeur sur notre territoire, si on fait référence à son implantation historique, à ses diverses adaptations aux besoins des habitants et puisqu'il œuvre auprès de toutes personnes de tout âge : petite enfance, jeunes, adultes, personnes âgées. »*

Pourquoi signer une convention avec le C.S.I. ? Tout d'abord, cette convention est réglementaire. La loi dit qu'une collectivité doit signer une convention avec une association à laquelle elle accorde une subvention d'au moins 23 000 €. Sèvremoine accorde nettement plus que 23 000 € au C.S.I.. Mais les raisons fondamentales sont inscrites dans le préambule de cette convention : en premier, la volonté de nouer un nouveau partenariat entre Sèvremoine et le centre social Indigo. Surtout, par cette convention, le centre social met en œuvre les politiques sociales de Sèvremoine. Cette raison justifie d'y prêter attention régulièrement, de s'obliger à une relecture, de redire nos valeurs communes. La première de ces valeurs est exprimée dans le Projet de Territoire de Sèvremoine : mobiliser le tissu social du territoire (axe n°1) et soutenir le service aux populations, en particulier enfance, jeunesse, ce qui est tout à fait dans les compétences du C.S.I.. Dans les actions que le centre social souhaite porter, on peut citer la volonté de promouvoir des activités et services à caractère social, éducatif, culturel, sportif et sanitaire. Le C.S.I. entend être un lieu d'animation de la vie sociale.

Sèvremoine reconnaît les compétences et le professionnalisme des agents du C.S.I., mais cela n'empêche pas de formaliser dans une convention les rôles de chacun. Ceci est l'objet d'une réflexion menée par un groupe de travail au C.S.I., auquel participent des élus.

Le C.S.I. s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre les objectifs prioritaires de Sèvremoine, en matière de politique sociale, petite enfance, accueils de loisirs, jeunesse, adultes, vie sociale, ludothèque, aides logistiques aux associations. Au-delà de ces missions premières, le C.S.I. peut proposer à la commune nouvelle toutes initiatives qui répondent aux nouvelles attentes sociales des habitants. De même, Sèvremoine peut solliciter le C.S.I. pour la réalisation de missions complémentaires en fonction de ses évolutions statutaires ou du développement de son projet de territoire.

Qui dit partenariat dit modalités de collaboration. Comment s'organise notre partenariat ? A ce titre, la commune nouvelle est représentée au conseil d'administration de l'association par 5 élus. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de l'association pour la mise en œuvre des politiques menées, ils assurent les fonctions de contrôle, de concertation et d'évaluation.

Par cette présentation, j'ai souhaité marquer les aspects politiques et formels de cette convention qui va être signée pour la période 2017-2020. Je ne doute pas que, comme les précédentes, elle sera fructueuse, au service des habitants de Sèvremoine. Ce qui anime les deux structures.

Pour terminer, je voudrais mettre l'accent sur certains points, certaines formulations qui marquent la précision que nous avons voulu apporter à cette réécriture. Je cite la convention : « la commune nouvelle reconnaît le rôle d'animation du centre social », ce qui curieusement n'était pas écrit aussi

précisément dans les autres conventions, sans qu'on sache exactement pourquoi. Aussi, le C.S.I. est à la convergence entre les missions fondatrices et les politiques sociales de la collectivité. Ce qui prouve que nous échangeons sur nos valeurs depuis longtemps et que la participation du C.S.I. à la réflexion sur notre projet de territoire nous a sans doute permis de nous accorder davantage. En relisant cette convention et ses modifications, le Projet de Territoire nous a certainement rapproché.

Je redis ma confiance dans l'efficacité de notre partenariat. Je vous remercie de votre attention. »

Elisabeth Pouplard, présidente du conseil d'administration du C.S.I. s'exprime à son tour.

Elisabeth Pouplard remercie les élus de recevoir les représentants du C.S.I., en ce début de séance de conseil municipal. Elle est satisfaite qu'a été évoqué à plusieurs reprises, dans le magazine de la commune nouvelle, le partenariat qui lie Sèvremoine et le C.S.I..

Elisabeth Pouplard rappelle « que le centre social Indigo est un foyer d'initiatives d'habitants, portées par une association d'habitants, appuyé par des professionnels dont Arnaud Brevet, directeur. Un projet social est mis en œuvre pour le territoire, pour l'ensemble de la population de Sèvremoine, conformément à la chartre des centres sociaux. En suivant ce projet social, le centre vise à accompagner toute personne ou groupe dans sa vie sociale et/ou professionnelle. Le C.S.I. anime également l'émergence de projets de vie sociaux, familiaux, collectifs, en étant à l'écoute des habitants qui amènent leurs projets. On est là pour les soutenir, les accompagner. Le C.S.I. soutient également des projets de développement social local. Le C.S.I. veille également à la cohésion sociale, tout le monde est accueilli, n'importe quel individu.

Ainsi, le Relais Assistant Maternel se charge de l'accueil et de l'éveil de la petite enfance. Des ateliers sont prévus pour les petits, pour leur éveil, l'accueil de loisir des enfants sur Saint André de la Marche, l'accueil des jeunes par les espaces jeunes dans les différentes communes déléguées, l'animation jeunesse. Le C.S.I. accompagne aussi les familles grâce aux lieux d'accueil enfants/parents. Il existe également différents groupes de paroles : parents des petits ou des ados.

Le relais Mission Locale est au sein du centre social également pour les démarches d'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans. Un nouveau groupe s'est formé : prévention santé jeunes, partenariats avec divers établissements scolaires, sans oublier la ludothèque qui assure des liens entre les générations, avec les familles, avec les écoles.

Concernant les seniors, beaucoup d'activités sont mises en place par eux. Le centre social aide les habitants à monter leur projet. Toutes ces actions interviennent bien dans les champs d'intervention du C.S.I. ».

Elisabeth Pouplard aborde les comités de pilotage : enfance-jeunesse, projet social. Le conseil d'administration du C.S.I. souhaite continuer et accentuer ce partenariat.

Monsieur le maire remercie Elisabeth Pouplard.

100 % très haut débit en 2022

Monsieur le maire rappelle que la compétence « aménagement numérique » a été tout d'abord déléguée à Mauges Communauté puis au syndicat Anjou Numérique, composé aujourd'hui de 36 membres dont 6 siègent pour Mauges Communauté. La représentation est organisée comme suit : 50 % E.P.C.I., 30 % conseil départemental et 20 % région Pays de Loire.

6 » Conseil municipal du 25 janvier 2018

100% TRES HAUT DEBIT en 2022

anjou numérique

Conseil syndical du 22 janvier 2018




Gouvernance
 36 membres (6 Mauges)
 50% EPCI
 30% CD49
 20% Région PdL

7 » Conseil municipal du 25 janvier 2018

100% TRES HAUT DEBIT en 2022

anjou numérique

Les Chiffres

- **220 000** prises en M&L (hors zones AMII)
- **57 000** prises dans les Mauges
- **324** M€ d'études et travaux
- **5** années de déploiement (2018-2022)
- **25** années d'exploitation (DSP)

Depuis deux ans, le syndicat travaille à ce projet de déploiement de la fibre optique avec l'objectif inclus dans un appel d'offres, de la déployer pour 100 % du département de Maine-et-Loire dans les 7 ans. Une consultation a été lancée, les opérateurs ont répondu. Le choix s'est porté sur T.D.F. FIBRE. Le comité syndical a accepté, à l'unanimité, la signature de ce marché public avec T.D.F..

8 » Conseil municipal du 25 janvier 2018

100% TRES HAUT DEBIT en 2022

anjou numérique



Zone de déploiement de la fibre par Anjou Numérique et son partenaire TDF (2018-2022)

Zone AMII, déploiement par Orange

Zone sans projet de déploiement de la fibre

9 » Conseil municipal du 25 janvier 2018

100% TRES HAUT DEBIT en 2022

anjou numérique

Le plan de financement du projet

	Etude avant-projet	TDF offre finale
Investissement total	365 000 000 €	324 000 000 €
Participation privée	113 800 000 €	287 500 000 €
Participation publique	231 200 000 €	36 500 000 €
Etat-FSN	95,4 M€	24,4 M€
Département	38,9 M€	6,6 M€
Région	23,6 M€	5,4 M€
EPCI-Communes	83,3 M€	-

Il existe trois types de zones dans le département de Maine-et-Loire : celles qui ne sont pas concernées par le schéma, les zones AMII (l'agglomération d'Angers, une partie de l'agglomération de Cholet et la ville de Saumur) sur lesquelles les opérateurs, comme ORANGE, ont déclaré leur intention de déployer la fibre optique sur ces secteurs. Ainsi, pendant 5 ans, l'opérateur a la liberté d'y déployer la fibre. Il devient propriétaire du réseau, mais ne déploie qu'à sa vitesse, selon sa propre volonté de déploiement ou non. Financièrement, l'opérateur assume entièrement l'opération. C'est gratuit pour la collectivité, mais il n'est pas certain qu'au bout de 5 ans tout le territoire soit couvert par la fibre optique et il n'est pas certain que les zones rurales moins denses et plus couteuses soient déployées. Sont couvertes en priorité les zones blanches, par conséquent Sèvremoine ne sera pas prioritaire, car déjà largement couvert après l'opération de MED. Anjou Numérique reste propriétaire des réseaux. T.D.F. n'est pas chargé de commercialiser l'infrastructure au client final, il louera ses réseaux aux fournisseurs d'accès internet tels que ORANGE, FREE, BOUYGUES, etc. En fonction des secteurs déployés, des campagnes de commercialisation seront mises en place.

Monsieur le maire tient à souligner que Mauges Communauté, suite à l'appel d'offres très fructueux, n'a plus à intervenir financièrement pour le passage de la fibre optique, avec un déploiement en 5 ans plutôt que 7 ans, à partir de septembre. Certaines zones blanches des Mauges seront prioritaires.

Franck Gaddi demande ce qu'il en est du réseau cuivre, est-il maintenu par l'opérateur historique ?

Monsieur le maire répond que le réseau cuivre est appelé à être supprimé partout en France. La part d'abonnés cuivre va diminuer petit à petit. Au moins au départ, les abonnements fibres optiques ne seront pas plus coûteux que les abonnements cuivre. Cependant, il conviendra de résoudre le problème technique des alarmes, des téléphones d'ascenseurs connectés aux réseaux cuivre, qui devront se relier à la fibre optique.

Franck Gaddi s'interroge également sur les opérateurs GSM. Profiteront-ils de ce maillage fibre optique pour améliorer leur couverture.

Monsieur le maire répond que les opérateurs GSM passent par un autre réseau d'antennes. Ces opérateurs ont signé un protocole avec l'Etat, afin de couvrir les zones blanches de tout le territoire. Anjou Numérique est également compétent pour la téléphonie mobile.

Vidéo Mauges Communauté sur la mobilité

Isabel Volant propose une vidéo présentant le nouveau logo de Mauges Communauté concernant la mobilité. Il convenait de trouver une identité pour le réseau des mobilités, imprimant une unique marque pour tous les services de mobilité d'aujourd'hui ou de demain, avec l'objectif d'une identité forte et fédératrice pour promouvoir, valoriser et communiquer sur les mobilités. Il convenait de mettre en avant les services offerts par Mauges Communauté, de qualité et de proximité. Il fallait une identité de réseau avec un nom et un visuel. Ce travail a été mené en concertation avec les élus de la commission et un comité de pilotage. Une commande a été passée auprès d'une société nantaise de conseil en communication et de création graphique : GRAPHIBUS. Cette entreprise, spécialisée dans le domaine du tourisme et des mobilités, a créé le logo. Elle assure aussi la communication par internet ou par dépliant.

Une douzaine de représentants de la commission de Mauges Communauté est partie un après-midi entier à GRAPHIBUS à Saint Herblain. Après la visite des locaux, la commission a partagé un moment avec les directeurs artistiques, afin de présenter Mauges Communauté et les Mauges, les six communes nouvelles différentes avec chacune un historique différent.

GRAPHIBUS s'est déplacé dans les Mauges pour se forger une idée du territoire, ce qui a donné un nom de réseau créatif, destiné à faire ressortir l'identité, la géographie, l'histoire des Mauges, s'appuyant sur la nouveauté, la volonté d'innover dans les offres de service de mobilité proposées à la population. Il était souhaité un nom de réseau facilement appropriable, parlant pour les habitants, pour les visiteurs de Mauges Communauté et qui soit intergénérationnel.

Isabel Volant reprend les termes de GRAPHIBUS. Dans les Mauges circule une belle énergie. La lettre M pour l'ancrage dans le territoire, comme une référence évidente à Mauges, une référence également au verbe « bouge » avec une consonnance anglo-saxonne de « oo ». S'ajoute une idée de mouvement, invitation à bouger, pour l'incursion dans le langage très actuel, la faculté de mémorisation. Enfin, c'est un nom en forme de slogan.

Monsieur le maire remercie Isabel Volant. Il informe que Mooj a été dévoilé au moment des vœux de Mauges Communauté. C'était la grande annonce devant un public nombreux. Les retours ont été positifs sur cette accroche et cette identité. L'équipe du service mobilités de Mauges Communauté a été mise en avant.

Isabel Volant rappelle que Mauges Communauté reprend la compétence transport scolaire, au 1^{er} septembre 2018. Il est nécessaire de communiquer vers les établissements scolaires. Un flyer et une affiche ont été réalisés. L'affiche sera remise dans chaque mairie avec l'adresse, le site internet et le numéro de téléphone, pour que les parents puissent s'inscrire au transport scolaire. Exceptionnellement, pour cette année, les parents d'élèves devront se réinscrire sur le site de Mauges Communauté, espace Mooj. Des SMS ont été achetés pour informer les parents et ceux qui ne se seraient pas inscrits. Le service sera ouvert début mai.

Monsieur le maire précise en outre que Mauges Communauté va pouvoir adapter le réseau des mobilités à la particularité d'une configuration rurale qui n'est pas standard. Par exemple, une ligne régulière dotée d'autobus de 60 places ne peut être une réponse. Il convient d'imaginer d'autres modalités de transport, un peu plus sur mesure, adaptées à cette configuration. Il importe de porter cette mobilité et de l'accorder aux politiques de Sèvremoine : la santé, l'économie. On pourra lier, ajuster les politiques les unes aux autres pour être cohérent, y compris concernant la gare de Torfou, sur

laquelle on compte beaucoup pour dynamiser le territoire. Par exemple, on devra rechercher des solutions de rabattement vers la gare, permettre aux habitants de rejoindre les équipements structurants.

Flash M

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ensemble immobilier sis Rue Robert Schuman à Beaupréau-en-Mauges :

- Décomposition des volumes :
 - Volume n°1 - Chambre d'agriculture : 752 m² en rez-de-jardin
 - Volume n°2 – Mauges Communauté : 1987 m²
- Cession des 752 m² à la Chambre d'agriculture pour un montant de 446 000 € payé sur les loyers acquittés par le locataire (pas de mouvements de crédits).

Monsieur le maire précise que des évolutions sont peut-être à prévoir. Dans cette attente, il est nécessaire de formuler un règlement de co-propriété entre les deux propriétaires du bâtiment.

FINANCES

Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) :

- Des ressources fiscales dynamiques - Une ressource fiscale assise sur le développement économique, qui bénéficie du rebond de la croissance en 2017 = 14 194 117 €
- Des dotations stabilisées grâce à la solidarité au sein du bloc communal, mais en baisse...
 - Montant prévisionnel de la dotation d'intercommunalité ramené au montant minimum garanti 2 352 834 €.
 - Le montant prévisionnel de la dotation de compensation est de 3 633 650 €, soit une baisse de – 17 %.
 - Versement du montant total du FPIC à Mauges Communauté : 3 356 755 €

Les grands projets pour 2018 :

- Inscription d'actions majeures dans le cadre du développement des énergies renouvelables (1.5M€) et de l'aménagement numérique (0 € au lieu des 1.5 M€ prévus initialement) : parc éolien, dorsale gaz à la Poitevine, champ photovoltaïque à Bourgneuf,
- Développement du soutien à l'aménagement des zones d'activités économiques,
- Développement de l'offre de mobilité (financement à hauteur de 1.2 M€),
- Reprise en régie de la programmation culturelle « Scènes de Pays »,
- Reprises des activités des syndicats Sirdomdi et SIAEP de Champtoceaux, après dissolution de ces derniers.

Montant prévisionnel des dépenses réelles et des recettes réelles en 2018 :

	Total dépenses	Total recettes
SERV GEN.	12 271	27 568
ECONOMIE	12 007	4 532
TOURISME	548	
TRANSITION ENERGETIQUE	1 898	260
MOBILITE	5 009	3 811
NUMERIQUE	1 684	
SANTE	269	114
URBANISME HABITAT	152	
COM	147	
TAGV	151	30
ADS	566	566
DECHETS	10 405	10 405
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	714	159
SDIS	2 205	
CULTURE	925	511
DISTRIBUTION EAU	1 618	1 618
TOTAL	50 569	49 574

Une dette maîtrisée : capacité de désendettement : 2,75 ans

AMÉNAGEMENT

Approbation du nom et du logotype du réseau des Mobilités de Mauges Communauté



ÉCONOMIE

Marché d'entretien des espaces verts des zones d'activités économiques :

Lots	Montants estimatifs HT sur 4 ans	Attribution des lots et montants des offres (1 an)
N°1- Sèvremoine	480 000 €	CHUPIN – 80 850,70 €
N°2- Montrevault-sur-Èvre	136 000 €	ID VERDE – 37 928,89 €
N°3- Orée d'Anjou	162 000 €	ID VERDE – 48 331,08 €
N°4- Mauges-sur-Loire	308 000 €	EDELWEISS – 50 675,10 €
N°5- Beaupréau-en-Mauges	275 000 €	CHUPIN – 41 003,98 €
N°6- Chemillé-en-Anjou	492 000 €	ARBORA – 93 621,14 €

Aide à l'immobilier : modernisation de l'outil de production de la SAS BIOFOURNIL > extension du site de production.

- Investissement global engagé par BIOFOURNIL = 4 353 508,00 € HT, dont 2 069 623,73 € HT pour la partie bâtiment.
- Soutien financier de la Région des Pays de la Loire -dispositif ARIAA-FEADER = 183 136,38 € (investissements matériels et immobiliers)
- Soutien financier de Mauges Communauté = 4 863,62 €.

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un soutien exceptionnel de Mauges Communauté à BIOFOURNIL. La région des Pays de Loire n'accorde une aide aux entreprises qu'à condition que Mauges Communauté apporte une part financière. Il ressort que Mauges Communauté, de taille significative, est un acteur important. Il convient que le soutien à l'immobilier industriel soit coordonné avec la région des Pays de la Loire.

ENVIRONNEMENT

Approbation du mode de gestion des déchèteries sur la commune de Sèvremoine :

- Prestation de services à partir du 1er novembre 2018.
- Agents concernés par cette évolution : détachement auprès du prestataire qui sera désigné titulaire.

Monsieur le maire rappelle qu'il existe deux possibilités de gestion des déchetteries, soit en régie avec des employés communaux, soit par l'intermédiaire d'un prestataire de service. Financièrement, la commission n'a pas constaté un très grand écart entre le coût des deux modes de gestion. Toutefois, pour la gestion en régie, il conviendrait de tenir compte des services supports telles que la compta, les ressources humaines. Il se trouve qu'un prestataire de services pourra mobiliser plus facilement des agents à l'improviste, pour des remplacements maladie, congés, R.T.T. ou le week-end. Le conseil d'agglomération a donc décidé de passer en prestation de services toutes ses déchetteries de Mauges Communauté. Les agents communaux vont être repris par le prestataire, avec préservation des avantages acquis.

Approbation du versement d'une subvention de 2 000 € aux structures engagées pour l'animation de l'action défi « zéro déchet ».

- Beaupréau-en-Mauges : Centre social Evre et Mauges associé aux associations ZD en Mauges et l'Echappée verte ;
- Chemillé-en-Anjou : Centre social du Chemillois ;

- Montrevault-sur-Evre : CPIE Loire Anjou ;
- Mauges-sur-Loire : Centre social Val'Mauges ;
- Sèvremoine : Familles rurales – antenne Saint André de la Marche ;
- Orée-d'Anjou : Commune d'Orée-d'Anjou

La commission souhaitait que cette action soit portée par des relais plutôt associatifs et du territoire. Dix familles de Sèvremoine se sont d'ores et déjà engagées dans la démarche.

SOLIDARITÉ

Avis favorable / convention avec la plate-forme d'accompagnement et de répit de relais et présence pour l'organisation d'un « bistrot mémoire » à destination des proches aidants de personnes souffrant de dégénérescence neurologique.

Pierre Devêche souhaite des précisions sur les projets immobiliers de Mauges Communauté. Un article dans la presse fait mention d'un bâtiment prévu.

Monsieur le maire explique que les services de Mauges Communauté sont répartis en deux sites : le siège social à la maison de Pays et la Cour de Création située dans la zone d'activités de Beaupreau-en-Mauges. Il est envisagé une opération permettant de regrouper l'ensemble des personnels sur un seul site. Il convient d'organiser matériellement les relations nécessaires avec tous les services. Par exemple, le service mobilité est installé à la Cour de Création, alors que les services administratifs et économie sont basés au siège, ce qui n'est pas simple au quotidien. Les élus qui viennent souvent au siège pour des réunions de commissions ou de conseil d'agglomération ne vont jamais à la Cour de Création. Ce n'est plus une gêne dans l'organisation des services mais un handicap. Mais il n'y a pas de projet de construction, simplement de regroupements des services.

Démission du conseil municipal de Sèvremoine de Marie-Josèphe Audoin, 1^{ère} adjointe de la commune déléguée de Saint André de la Marche.

Nouvelle composition du conseil communal de Saint André de la Marche :

COMMUNE DÉLÉGUÉE ST ANDRÉ DE LA MARCHÉ		
1	Audouin	Marie-Bernadette
2	Besnier	Dominique
3	Boidron	Jérôme
4	Boissinot	Sylvie
5	Clémenceau	Paul
6	Gaillard	Geneviève
7	Gerfault	Roland
8	Hérault	Rachel
9	Landreau	Joël
10	Pensivy	Alain
11	Pohu	Dominique
12	Sourice	Denis
13	Taillé	Jean-Michel
14	Troispoils	Marie-Isabelle

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 23 novembre 2017.

DELIBERATIONS

1. Administration générale

DELIB-2018-033

Commission économie : nomination de Gilles Blanchard

Rodolphe Conor ayant démissionné du conseil municipal, Gilles Blanchard est proposé pour le remplacer à la commission municipale « économie ».

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-21 2° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Abstentions
116	103	13

ELIT Gilles Blanchard à la commission municipale « économie ».

2. Finances

DELIB-2018-034

Ouverture de crédits d'investissement 2018

En vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget communal par le conseil municipal, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2018 et afin de permettre au comptable de payer les mandats du début de l'année 2018, il est donc proposé d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement 2018 de la façon suivante :

Budget principal :

Chapitre	Crédits votés 2017 (€)	Autorisé 2018 (€)
20 - Immobilisations incorporelles	900 000.00	225 000.00
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre		112 858.00
2031 - Frais d'études		110 000.00
2051 - Concessions et droits similaires		2 142.00
204 - Subventions d'équipement versées	344 300.00	86 075.00
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations		49 902.20
2041583 - Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national		36 172.80
21 - Immobilisations corporelles	2 700 000.00	675 000.00
2111 - Terrains nus		70 234.37
2112 - Terrains de voirie		590.80
2115 - Terrains bâtis		75 000.00
2152 - Installations de voirie		100 000.00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		23 759.55
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		47 590.80
2184 - Mobilier		50 000.00
2188 - Autres immobilisations corporelles		103 980.33
21311 - Hôtel de ville		100 000.00
21312 - Bâtiments scolaires		50 000.00
21578 - Autre matériel et outillage de voirie		53 844.15
23 - Immobilisations en cours	5 400 000.00	1 350 000.00
2312 - Agencements et aménagements de terrains		561438.21
2313 - Constructions		469808.63
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		168753.16
2316 - Restauration des collections et œuvres d'art		150 000.00
	9 344 300.00	2 336 075.00

L'ouverture des crédits d'investissement se justifie par l'identification des projets suivants :

- Chapitre 20 : étude sur l'accompagnement dans la mise en œuvre des réseaux sociaux, l'étude pour la démolition d'un bâtiment TAMARIN, le plan local d'urbanisme intercommunal.
- Chapitre 204 : fonds de concours pour la rue du souvenir à Montfaucon Montigné
- Chapitre 21 : acquisition d'un vidéo projecteur Roussay, dérouleur tapis à Torfou, vidéoprojecteur au Longeron, achat de livres, l'acquisition de parcelles à Saint-Germain, la mise en place des panneaux d'entrée d'agglomération, acquisition de matériels pour les salles de sports, l'acquisition de matériels pour les espaces verts.
- Chapitre 23 : Extension et la rénovation mairie déléguée du Longeron, travaux aux plan eau à Saint André, Installation wifi salles Boris Vian et Amiot au Longeron, réhabilitation mairies annexes Roussay, La Renaudière et Montfaucon Montigné, étude sur la maison du temps libre à Saint André de la Marche, ainsi que des travaux pour la toiture salle des fêtes de Tillières, remplacement des sources d'éclairage dans les salles de sports.

Budget bâtiments :

Chapitre	Crédits votés 2017 (€)	Autorisé 2018 (€)
204 - Subventions d'équipement versées	10 000.00	2 500.00
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations		2 500.00
2041583 - Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national		
21 - Immobilisations corporelles	9 295.00	2 323.75
2188 - Autres immobilisations corporelles		2 323.75
23 - Immobilisations en cours	1 385 623.57	346 405.89
2312 - Agencements et aménagements de terrains		100 000.00
2313 - Constructions		246 405.89
	1 404 918.57	351 229.64

Budget assainissement :

Chapitre	Crédits votés 2017 (€)	Autorisé 2018 (€)
20 - Immobilisations incorporelles	127 000.00	31 750.00
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre		16 750.00
2031 - Frais d'études		15 000.00
21 - Immobilisations corporelles	617 898.89	154 474.72
2188 - Autres immobilisations corporelles		154 474.72
23 - Immobilisations en cours	2 232 874.79	558 218.70
2313 - Constructions		307 615.55
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		250 603.15
	2 977 773.68	744 443.42

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
111	102	3	6

AUTORISE les ouvertures et affectations de crédits ci-dessus, dans l'attente du vote des budgets primitifs 2018, principal, bâtiments, assainissement de Sèvremoine.

DELIB-2018-035

Suppression du budget annexe portage de repas et transfert des biens portage de repas vers le C.C.A.S.

A l'occasion de sa séance du 23 octobre 2017, le conseil d'administration du C.C.A.S. a acté la reprise de la gestion du service de portage de repas à domicile par le C.C.A.S. au 1er janvier 2018.

Il convient donc de supprimer ce budget annexe jusqu'à présent rattaché au budget principal de la commune à compter de cette date.

La commune devra approuver le compte de gestion 2017 et le compte administratif 2017 afférents puis affecter le résultat au budget principal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	115	0	1

APPROUVE la gestion du service de portage de repas à domicile à compter du 1er janvier 2018 par le C.C.A.S., en lieu et place de la commune de Sèvremoine.

APPROUVE la suppression, à compter du 1er janvier 2018, du budget annexe de « portage de repas » rattaché jusqu'au 31 décembre 2017 au budget principal communal.

DELIB-20180-036

Portage de repas : affectation des biens du budget annexe « portage de repas de la commune » au budget « portage de repas du C.C.A.S.. »

Le conseil d'administration du C.C.A.S. a acté la reprise de la gestion du service de portage de repas à domicile par le C.C.A.S. au 1^{er} janvier 2018 à l'occasion de sa séance du 23 octobre 2017.

Ce changement de gestion impose en conséquence d'affecter les biens de ce service au C.C.A.S.. (Cf annexe jointe).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	109	0	1

AUTORISE le changement d'affectation des biens du service portage de repas à domicile, au 1^{er} janvier 2018 ; au profit du C.C.A.S.

AUTORISE le comptable public à procéder aux opérations non budgétaires de transfert des biens afférents du budget annexe « portage de repas de la commune » au budget annexe « portage de repas du C.C.A.S. » à compter de cette date.

DELIB-2018-037

Résidences autonomie Avresne-Mimosas. Affectation des biens (délibération concordante avec le C.C.A.S.) :

Le 23 octobre 2017, le conseil d'administration du C.C.A.S. a :

- approuvé la reprise de la gestion des résidences du Bosquet à Tillières, de Claire Fontaine à Saint Crespin sur Moine et de l'Avresne-Mimosas à St Macaire-en-Mauges et à St André de la Marche. Ces deux dernières résidences relevaient d'une gestion municipale jusqu'au 31 décembre 2017
- acté la création d'un budget annexe des résidences autonomie à compter du 1^{er} janvier 2018 regroupant l'ensemble des résidences.

Il convient donc de procéder à l'affectation des biens mentionnés ci-dessous des résidences Avresne - Mimosas. (Cf annexe jointe)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
108	104	0	4

AUTORISE le changement d'affectation des biens des résidences Avresne-Mimosas au 1^{er} janvier 2018, au profit du C.C.A.S.,

AUTORISE le comptable public à procéder aux opérations non budgétaires de transfert des biens afférents du budget principal de la commune au budget annexe résidences autonomie du C.C.A.S..

DELIB-2018-038

Résidences autonomie Avresne-Mimosas. Reversement des cautions de l'Avresne de la commune au C.C.A.S. (délibération concordante avec le C.C.A.S.) :

Le 23 octobre 2017, le conseil d'administration du C.C.A.S. a :

- approuvé la reprise de la gestion des résidences du Bosquet à Tillières, de Claire Fontaine à Saint Crespin sur Moine et de l'Avresne-Mimosas à St Macaire-en-Mauges et St André de la Marche. Ces deux dernières résidences relevaient d'une gestion municipale jusqu'au 31 décembre 2017.
- acté la création d'un budget annexe des résidences autonomie à compter du 1^{er} janvier 2018 dont le périmètre comprend les résidences du Bosquet à Tillières, de Claire Fontaine à Saint Crespin sur Moine et de l'Avresne-Mimosas situées à Saint-Macaire-en-Mauges et St André-de-la-Marche.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les cautions des résidents de l'Avresne-Mimosas étaient encaissées sur le budget principal de la commune.

L'ensemble des cautions de la résidence Avresne-Mimosas doit désormais être géré par le C.C.A.S.. Il convient donc de procéder au reversement des cautions des résidents, du budget principal de la commune au C.C.A.S. de Sèvremoine (budget Résidences Autonomie) pour un montant de 17 199.10 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	110	0	4

AUTORISE le maire à reverser le montant des cautions au C.C.A.S. ; soit un total de 17 199,10 euros, PRECISE que la dépense sera prévue au budget principal 2018 de la commune.

DELIB-2018-039

Avenant à la convention avec Familles Rurales-Longeron pour versement du solde de la subvention 2017

Dans le cadre du soutien aux associations de parents d'élèves, la commune de Sèvremoine s'engage à soutenir financièrement ou par des aides indirectes, l'association Familles Rurales-Longeron chargée du périscolaire de la commune déléguée du Longeron.

Par délibération du 30 mars 2017, le conseil municipal a voté une subvention de 32 900€ à Familles Rurales-Longeron. Sur ces 32 900€ de subvention, Sèvremoine a versé courant 2017 21 385€ d'acomptes. Tenant compte de la délibération du 31 mars 2017 et des acomptes versés, restent donc théoriquement à verser à l'association 11 515€.

Au vu du bilan 2017 de la gestion du service dont elle a la charge, l'association Familles Rurales-Longeron a besoin non plus d'une subvention de 32 900€ mais de 22 985€, soit une différence de - 9 915€.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 1111-2 et L. 2541-12 10° du code général des collectivités territoriales,

Vu les 3 articles de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre Sèvremoine et Familles Rurales Le Longeron,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	110	0	3

ACCEPTE de verser le solde de la subvention à hauteur de 1 600€.

CONFIRME que le montant de la subvention 2017 à verser s'élève à 22 985€.

AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs signée avec Familles rurales le 10 juillet 2017, au titre de la subvention communale 2017.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites aux budgets.

DELIB-2018-040

Garantie d'emprunt : avenant au contrat de prêt entre le CREDIT MUTUEL et l'O.G.E.C. de la Renaudière

La commune de La Renaudière avait accordé sa garantie à hauteur de 50 % du capital emprunté, à l'O.G.E.C. de La Renaudière pour un emprunt de 79 000 €uros contracté en décembre 2009 près du CREDIT MUTUEL pour financer des travaux sur des classes.

Le taux d'intérêt était fixé à 1,45000 % l'an (taux indexé sur LIBOR 3 M). Les responsables de l'O.G.E.C. Ecoles privées de LA RENAUDIÈRE ont renégocié les conditions de cet emprunt.

Michel Merle souhaite connaître le montant de l'emprunt restant à rembourser.

Monsieur le maire précise que sur 79 000 € d'emprunt, il reste 48 387,50 € de capital restant dû à la date de l'avenant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2252-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	110	1	2

SE PRONONCE favorablement pour donner son approbation à l'avenant de l'emprunt garanti, souscrit par l'O.G.E.C. de la commune déléguée de LA RENAUDIÈRE.

NOTE que le taux effectif global du crédit est fixé désormais à 1,250 % l'an fixe,

NOTE les modalités de remboursement du crédit : à compter de l'échéance du 25 décembre 2017, le crédit est à remboursement dégressif avec échéances payables le 25 de chaque trimestre.

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents en conséquence, pour tenir compte de cette nouvelle garantie d'emprunt.

3. Infrastructures

DELIB-2018-041**Eclairage public : interventions à réaliser par le S.I.E.M.-L. à la demande Sèvremoine.**

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des rénovations, des réparations, des modifications ou des contrôles sur le réseau d'éclairage public.

Selon le type de prestation, le S.I.E.M.-L. prend en charge une partie des dépenses (de 25 à 50%)

OPERATION	COMMUNE DELEGUEE	NATURE DE L'OPERATION	Détail	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP273-17-58	ST CRESPIN SUR MOINE	DEPANNAGE	rue de l'Ormeau	1 004,51 €	75%	753,38 €
EP-301-17-67	ST MACAIRE EN MAUGES	DEPANNAGE	rempl mât n°291 rue du Mal De Lattre de Tassigny	779,60 €	75%	584,70 €
EP-179-17-662	LE LONGERON	DEPANNAGE	rempl lampes terrain de foot	854,99 €	75%	641,24 €
EP-285-17-105	ST GERMAIN SUR MOINE	DEPANNAGE	rempl horloge astro C1 rue de la Mairie	907,11 €	75%	680,33 €
301-16-31	TORFOU	EXTENSION	Eclairage calvaire Giratoire de la Colonne	6 231,66 €	75%	4 673,75 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
111	107	0	4

ACCEPTE de verser les montants des fonds de concours au S.I.E.M.-L. au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public, tels que présentés ci-dessus pour un montant total de 7 333,40 € :

- 2 659.65 € pour les opérations de dépannage,
- 4 673.75 € pour les opérations d'extension.

DELIB-2018-042**Nouvelle convention tripartite pour effacement coordonné de réseaux rue du Fief D'Ares à Saint Crespin sur Moine (opération n° 273-14-01)**

Pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE, établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, pour la rue du Fief d'Ares à Saint Crespin sur Moine, une convention ORANGE, S.I.E.M.-L. et commune de Sèvremoine a été signée suite à délibération du conseil municipal du 27/04/2017.

Cette dernière convention a été modifiée, il a été nécessaire de préparer une nouvelle convention.

Les modalités de cette nouvelle convention restent inchangées, mis à part le montant répercuté à Sèvremoine par le S.I.E.M.-L. pour l'étude, la réalisation des tranchées, la pose des installations et la fourniture des matériels qui passe d'un montant total de 7 842.49 € TTC à 7 955.14 € TTC.

Le S.I.E.M.-L. est le maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, ainsi que de la pose des installations de communications électroniques dans cette tranchée. ORANGE crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux. ORANGE assure la maîtrise d'ouvrage du câblage.

Les installations de communications électroniques (fourreaux et chambres) sont la propriété de Sèvremoine, qui en assume l'exploitation et la maintenance. Les câbles et éléments strictement nécessaires à leur raccordement sont la propriété de ORANGE qui à ce titre en assume l'exploitation et la maintenance.

ORANGE réalise l'esquisse de travaux, la validation de l'étude, la réception des installations de communications électroniques, le câblage et la dépose du réseau aérien, pour un montant total hors taxe de 9 906.70 € HT.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 8 articles de la convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques sur la commune de Sèvremoine, rue du Fief d'Arès à Saint Crespin sur Moine,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	110	0	5

AUTORISE monsieur le maire ou Paul Manceau, adjoint délégué aux infrastructures, à signer cette nouvelle convention, faisant passer la participation de Sèvremoine pour ces travaux de 7 842,49 € TTC à 7 955,14 € T.T.C.

DELIB-2018-043

Convention relative à l'alimentation en eau potable du lotissement « Le Hameau des Lilas » à St-Macaire-en-Mauges

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Hameau des Lilas à Saint-Macaire-en-Mauges, des travaux d'extension en alimentation en eau potable sont nécessaires. Dans le cadre de la compétence « protection incendie » sur le territoire du projet, il est proposé de conclure une convention avec le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Ouest de Cholet (SIAEP ROC), l'aménageur la STA représentée par M. CHOUTEAU Guy et Sèvremoine, pour définir les modalités techniques et financières de la desserte en eau potable et de la protection incendie de cette nouvelle tranche de travaux, ainsi que les conditions de rétrocession du réseau au SIEAP ROC.

Seront prises en charge par le SIAEP ROC :

- la réalisation des travaux d'aménage du réseau d'eau potable au lotissement (extension, renforcement ou renforcement-extension), à l'exclusion des travaux de surdimensionnement du réseau nécessaires pour assurer la protection incendie,
- la réalisation du ou des raccordements sur le réseau existant de la rue de la Félixière.

Seront prises en charge par le lotisseur au titre de la desserte interne en eau potable du lotissement :

- la réalisation du réseau interne au lotissement,
- la réalisation des branchements,
- la modification des réseaux existants liée à l'aménagement de l'accès au lotissement,
- la rémunération de la SAUR pour la coupure d'eau,
- la réalisation du ou des raccordement(s) sur les réseaux existants du lotissement « le Domaine du Verger ».

Seront prises en charge par le lotisseur au titre de la protection incendie suivant accords passés avec la commune :

- la fourniture et pose des poteaux d'incendie à l'intérieur du lotissement ou la création de réserves d'eau.
- aucune charge concernant la protection incendie n'est imputée à Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la convention proposée par le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la région Ouest de Cholet, pour l'alimentation en eau potable du lotissement privé « Le Hameau des Lilas » à Saint Macaire en Mauges, commune nouvelle de Sèvremoine,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	108	0	5

AUTORISE monsieur le maire ou son adjoint chargé des infrastructures, Paul Manceau, à signer la convention proposée par le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la région

Ouest de Cholet, dont les contractants sont le S.I.A.E.P.R.O.C., la société S.T.A. et la commune de Sèvremoine.

4. Services à la population - Social

DELIB-2018-044

Avenant 2017 au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la C.A.F. de Maine-et-Loire

Un contrat enfance jeunesse a été signé à l'origine entre la Communauté de Communes Moine et Sèvre et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire en 2015. Le terme de ce contrat est fixé au 31 décembre 2018.

Durant la période contractuelle, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) autorise la signature d'avenants pour intégrer des actions qui n'auraient pas pu être prévues initialement, concernant la création ou le développement de services.

Ainsi, depuis la signature du contrat, le Relais Assistants Maternels (RAM) a dû faire face à un nombre croissant de sollicitations des parents et des assistants maternels. Afin de conserver une qualité d'accueil et d'accompagnement des familles et de conforter la professionnalisation des assistants maternels, une augmentation du temps de travail d'un des deux animateurs du RAM s'est imposée à compter du 1^{er} avril 2017. Le temps de travail de ce salarié est passé de 0,66 ETP (Equivalent Temps Plein) à 1 ETP. Ainsi, les ETP du service évoluent : 1,66 en 2015 et 2016, 1,92 en 2017 et 2 en 2018 (année pleine). L'aide financière complémentaire de la CAF pour cette action nouvelle ressort à 4 768,34 € en 2017 et 6 067,47 € en 2018.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 4 articles de l'avenant 2017 à la convention d'objectifs et de financement Contrat « enfance et jeunesse » n°201500191 Commune de Sèvremoine, C.E.J. 2015-2018,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	107	2	3

APPROUVE l'avenant 2017 au contrat enfance jeunesse.
AUTORISE monsieur le maire à le signer.

5. Aménagement

DELIB-2018-045

Saint André de la Marche - Lotissement Le Hameau des Lys - Dénomination de rues

M. Guy Chouteau, représentant la Société de Terrains Aménagés, ayant obtenu un permis d'aménager pour la création d'un lotissement, il s'avère nécessaire de dénommer les nouvelles voies créées.

Lors de sa réunion du 11 décembre 2017, la commune déléguée de Saint André de la Marche propose de prolonger l'amorce existante de la rue des Bosquets et de créer les rues suivantes :

- Allée de la Futaie
- Allée des Sous-Bois

Ces propositions ne correspondent à aucune homonymie.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
111	108	1	2

AVALISE la dénomination d'Allée de la Futaie, Allée des Sous-Bois, pour les nouvelles voies créées dans le lotissement Hameau des Lys à Saint André de la Marche.

DELIB-2018-046

Tillières - Lotissement Le Hameau des Guilloires - Dénomination de rues

M. Jean-Claude Breaud ayant obtenu un permis d'aménager pour la création d'un lotissement, il s'avère nécessaire de dénommer la voie créée.

La commune historique de Tillières avait proposé de créer la voie « Hameau des Guilloires » en continuité de la rue des Guilloires. Les permis de construire et les certificats de numérotages ont été délivrés sous ce nom. Il convient aujourd'hui de régulariser cette création.

Cette proposition ne correspond à aucune homonymie.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	104	2	4

DENOMME Hameau des Guilloires la voie desservant les lots du lotissement Hameau de la Guilloire.

6. Urbanisme

DELIB-2018-047

Comités de suivi des carrières de Saint André de la Marche : désignation des représentants de Sèvremoine

Les comités de suivi des carrières des Quatre Etalons et Bouyer Leroux à Saint André de la Marche ont été mis en place. Ceux-ci sont chargés de la concertation sur les conditions de l'exploitation de la carrière et du suivi des prescriptions contenu dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation.

Pierre Devêche souhaite savoir si des représentants de la population siègent au comité de suivi des carrières.

Jean-Louis Martin répond par l'affirmative. Pour la carrière des Quatre Etalons ce sont des riverains, notamment une association de riverains.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2121-21 2° du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre
109	97	12

DESIGNE

- Denis Vincent au titre de l'économie,
- Jean-Louis Martin au titre de l'aménagement,
- Denis Sourice au titre de la commune déléguée de Saint André de la Marche

afin de représenter le conseil municipal de Sèvremoine aux comités de suivi des carrières des Quatre Etalons et Bouyer-Leroux de Saint André de la Marche.

ACTUALITES DES COMMISSIONS

Commission aménagement et urbanisme

Plan local d'urbanisme de Sèvremoine

Jean-Louis Martin informe le conseil municipal que, concernant la révision actuelle du P.L.U.S., la commission aménagement et urbanisme travaille étroitement avec les partenaires de Sèvremoine : services de l'Etat et Chambre d'Agriculture. Une rencontre a été organisée avec le sous-préfet le 22 novembre, la D.D.T., le 28 novembre et le 22 décembre. Une réflexion est entamée avec la commission économie de Mauges Communauté afin de définir les emplacements des futures zones économiques, ces dernières étant de la compétence de Mauges Communauté. De même, une réunion avec la Chambre d'Agriculture a eu lieu pour arrêter l'emplacement et les surfaces des zones agricoles qui pourraient être vouées désormais à l'économie. Une nouvelle rencontre est prévue avec le sous-préfet et les services de l'Etat, le 9 février.

Jean-Louis Martin rappelle le travail effectué dans les communes déléguées concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi que sur le zonage et les changements de destinations. Tous ces documents synthétisés ont été remis dans chacune des communes déléguées, pour un retour au service urbanisme de Sèvremoine avec des observations éventuelles. Des supports ont été communiqués aux communes afin de répondre à certaines questions. Jean-Louis Martin rencontrera les représentants des communes déléguées pour échanger sur les remarques qui seront prises en compte ou non. Par exemple, si une demande mettait en péril le projet général de Sèvremoine, il conviendrait alors de prévoir un échange plus important pour pouvoir éventuellement y répondre favorablement.

Sont prévues désormais trois réunions publiques afin d'apporter à la population des éclaircissements sur la définition d'une O.A.P., sa raison d'être, qu'est-ce qu'un zonage ou un règlement ? Lors de ces trois réunions publiques, le 21 janvier à Saint Cressin, le 31 janvier à Torfou et le 5 février à Saint Macaire, il ne sera pas répondu à des demandes concernant le zonage d'un terrain d'un particulier. A la séance de conseil municipal de février, le conseil municipal devra débattre à nouveau sur le P.A.D.D. car le P.A.D.D. déjà débattu en juin a été modifié, notamment concernant le zonage de la partie économie. Les conseils communaux devront apporter un avis sur ce nouveau P.A.D.D.. Un document de synthèse démontrera très clairement les différences entre le P.A.D.D. débattu en juin et celui débattu en février. Ensuite, les documents seront adressés à la D.R.E.A.L. pour que la D.R.E.A.L. demande ou non une étude environnementale, sachant que la D.R.E.A.L. a un délai de réponse de 3 mois. Le P.L.U. est prévu être arrêté au printemps, afin d'avoir une enquête publique qui puisse se dérouler en septembre ou octobre et une approbation fin 2018 ou début 2019.

Plan local de l'habitat

Jean-Louis Martin rappelle que l'habitat est de la compétence de Mauges Communauté. Mauges Communauté écrit actuellement son plan local de l'habitat. Une présentation du P.L.H. ciblée plus particulièrement sur Sèvremoine est prévue le 14 février, salle des loisirs à Roussay. Les membres des commissions aménagement et urbanisme, de la commission sociale/solidarités/santé, les maires délégués et tous les conseillers municipaux intéressés par ce sujet sont invités à cette présentation.

Commission culture et patrimoine

Marie-Claire Starel rend compte de l'exposition « 14-18 la mobilisation des femmes de Sèvremoine », du concert Emotional Landscapes et activités proposées par la commission culture et patrimoine.

00 > 9 janvier 2018

Patrimoine



Exposition 14-18 la mobilisation des femmes de Sèvremoine

Dès la mobilisation en 1914, les femmes doivent remplacer les hommes partis au front : usines, fermes, hôpitaux militaires

Lieux de présentation :

Torfou
-du 8 février au 15 février et du 20 février au 27 à la bibliothèque de Torfou avec accueil des élèves de 3ème
-vendredi 16 février lors du spectacle de Scènes de Pays "Les Filles aux mains jaunes"
-novembre 2018 (dates à préciser) à Torfou dans le cadre des commémorations du 11 novembre

St André de la Marche
du 1er mars au 30 mars au Musée des Métiers de la Chaussure

00 > 23 janvier 2018

Patrimoine



Exposition 14-18 la mobilisation des femmes de Sèvremoine

Roussay
du 7 avril au 28 avril à la bibliothèque de Roussay

St Macaire en Mauges
du 5 mai au 2 juin à la médiathèque de St Macaire (idée à soumettre : juillet et/ou août dans le hall de l'Hôtel de Ville de St Macaire)

Le Longeron
du 9 juin au 7 juillet à la bibliothèque du Longeron

02 > 25 janvier 2018

Arts Visuels et Vivants



Emotional Landscapes

Les chansons de la célèbre pop star islandaise Björk, sur instruments anciens

Mélanges inattendus à découvrir ...

Samedi 17 mars 20h30
Eglise St Jacques de Montfaucon-Montigné

Réservation : 02 41 75 38 34
www.scenes.paysdesmauges.fr

02 > 25 janvier 2018

Lecture publique

Médiathèque Moine

- Rédaction du projet scientifique et culturel en cours, avant une présentation en bureau élargi
- Travail de la convention avec Sèvre-Loire-Habitat et des documents de consultation en cours

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2017-170-AG / Contrat de location financière n°NC21070 avec ORANGE pour téléphones de la mairie annexe de Montfaucon-Montigné, site de Montigné sur Moine, commune nouvelle de Sèvremoine.

Le 12 décembre 2017

Vu la proposition de contrat de location financière n°NC21070 d'ORANGE BUSINESS SERVICES 4, avenue Laurent Cely 92606 Asnières sur Seine Cedex, considérant la nécessité d'équiper en téléphones le site de la mairie-annexe de Montigné sur Moine, nouvellement rénové, un contrat de location financière n°NC21070 a été signé avec ORANGE pour une installation e Diatonis ASX2, d'une durée de 12 trimestres, selon un montant de loyer de 349,18 € H.T. par trimestre, afin d'équiper en téléphones la mairie annexe de Montfaucon-Montigné, site de Montigné sur Moine, commune nouvelle de Sèvremoine.

N°DEC-2017-171-AG / Contrat de bail à usage commercial SARL GRIMAUD boulangerie de Saint Crespin sur Moine.

Le 12 décembre 2017

Vu la délibération n°DELIB-2017-163 du 28 septembre 2017 arrêtant à 500 € H.T. le loyer mensuel de la boulangerie de Saint Crespin sur Moine, considérant qu'il est nécessaire de prévoir un contrat de bail à usage commercial pour l'exploitation de la boulangerie de Saint Crespin sur Moine, dont les locaux ont été aménagés par la commune nouvelle de Sèvremoine, un contrat de bail à usage commercial pour l'exploitation de la boulangerie de Saint Crespin sur Moine, 1bis, rue du Fief d'Ares Saint Crespin sur Moine 49230 Sèvremoine a été signé avec la SARL GRIMAUD DERAY, représentée par M. Clément Grimaud et Mme Christelle Deray, selon les clauses principales suivantes :

- surface des locaux : 133,15 m², comportant un magasin, un bureau, des vestiaires et sanitaires, un atelier boulangerie et laboratoire pâtisserie, un espace laminoir, des réserves et un sas ;
- durée : 9 ans, qui commence à courir le 23 octobre 2017 pour se terminer le 22 octobre 2026 ;

- loyer (selon délibération n°DELIB-2017-163 du 28 septembre 2017) : 500,00 € H.T. mensuels, révisable chaque année en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (ILC) de l'INSEE .
- impôts et taxes : remboursement par le preneur au bailleur de tous impôts, taxes, redevances liés à l'usage du local ou à un service dont bénéficie le preneur, taxe foncière à la charge du bailleur.

N°DEC-2017-172-AG / Cession à Sèvremoine de la convention de location d'une installation téléphonique à la commune déléguée de Saint Crespin sur Moine

Le 12 décembre 2017

Une convention de location n°AL2393600 a été signée le 3 février 2015 entre la société CM-CIC Leasing Solutions 17bis, place des Reflets 92988 Paris La Défense cedex, pour des matériels divers de téléphonie AASTRA, et la commune déléguée de Saint Crespin sur Moine. Il est nécessaire de céder le contrat signé par la commune déléguée de Saint Crespin sur Moine à la commune nouvelle de Sèvremoine. Un acte de cession a été signé pour transférer le contrat susvisé concernant des matériels de téléphonie, à la commune nouvelle de Sèvremoine, selon les clauses principales suivantes :

- Période de location : du 1er octobre 2017 au 30 juin 2020 ;
- Périodicité : trimestrielle
- Nombre de loyers : 11
- Montant des loyers : 539,70 € H.T.
- Frais de transfert : néant.

N°DEC-2017-173-AG / Remplacement des sources d'éclairage dans des salles de sport de Saint Macaire et Torfou : marché EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN

Le 14 décembre 2017

Une consultation de 3 entreprises a été organisée pour le remplacement des sources d'éclairage dans les salles de sport Pierre de Coubertin à Saint Macaire en Mauges et complexe sportif de Torfou. La société EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN de Cholet a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction de l'analyse des offres effectuée par le directeur des services techniques municipaux, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. Un marché public a été signé avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN de Cholet, pour le remplacement des sources d'éclairage des salles de sport Pierre de Coubertin à Saint Macaire en Mauges et complexe sportif à Torfou, commune nouvelle de Sèvremoine, pour un montant de 38 500 € H.T., représentant la tranche ferme (salle Pierre de Coubertin) et la tranche optionnelle (complexe sportif).

N°DEC-2017-174-AG / Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour contrôle des assainissements non collectifs neufs

Le 18 décembre 2017

La commune nouvelle de Sèvremoine est titulaire de la compétence « Assainissement non collectif » avec pour missions obligatoires le contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées, le contrôle de diagnostic et de bon fonctionnement pour les installations existantes. Pour 2018, le marché passé en 2016 avec le prestataire ATLANCE pour le contrôle des installations neuves vient d'être reconduit pour l'année 2018,

Une subvention a été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, à hauteur de 60 % du coût T.T.C. de contrôle neuf, soit 5 261,60 € de demande de subvention, pour financer en partie les contrôles de conception, avenant conception, réalisation et contre visites réalisation, des dispositifs d'assainissement non collectifs neufs.

N°DEC-2017-175-AG / Prestations de services d'assurances

Le 18 décembre 2017

Une consultation d'assureurs a été organisée pour 4 lots à attribuer par marchés séparés :

- Lot 1 : dommages aux biens
- Lot 2 : flotte automobile et auto missions
- Lot 3 : responsabilité civile
- Lot 4 : responsabilité civile atteintes à l'environnement

Au vu de l'objet et des montants estimés du marché, et pour assurer une mise en concurrence des prestataires la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres avec publication sur le support européen. Les assureurs retenus ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, par lot. Le choix a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par la société Riskomium, auditeur pour le groupement de commandes, commune et son C.C.A.S., suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation,

Les marchés de prestations de services assurances suivants ont été :

LOTS	ASSUREUR	SOLUTION RETENUE	COTISATION ANNUELLE T.T.C. COMMUNE	COTISATION ANNUELLE T.T.C. C.C.A.S.	TOTAL DE LA COTISATION ANNUELLE
Lot 1 Dommages aux biens	SMACL	Solution 2	32 538,04 €	4 355,45 €	36 893,49 €
Lot 2 Flotte automobile et auto missions	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Solution de base	20 062,52 €	745,30 €	20 807,82 €
Lot 3 Responsabilité civile	Groupement AREAS/PNAS	Solution 3	3 217,95 €	585,85 €	3 803,80 €
Lot 4 Responsabilité civile atteinte à l'environnement	SMACL	Solution de base	3 453,12 €		3 453,12 €

- Type et caractère de prix : prix révisables
- Délai global d'exécution : 6 ans

N°DEC-2017-176-AG / Appel d'offres ouvert : exploitation du service public d'assainissement collectif sur les communes déléguées de Saint Germain sur Moine et Montfaucon-Montigné : SUEZ EAU FRANCE
Le 18 décembre 2017

Au vu de l'objet du marché et de son montant, et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert. La société SUEZ EAU FRANCE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le choix du prestataire de services a été analysé par l'agent chargé des opérations d'assainissement, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

Un marché public pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif sur les communes déléguées de Saint Germain sur Moine et Montfaucon-Montigné peut être signé avec l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, pour un montant de 238 720 € H.T., pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce marché public est reconductible 2 fois par période de 12 mois.

N°DEC-2017-177-AG / Modification budgétaire n°3 : participation Alter Cités, subvention SIEMML, actif zones, provisions pour créances douteuses et charges
Le 20 décembre 2017

Il convenait de prévoir des crédits pour les écritures liées aux opérations suivantes :

En investissement :

- opération avec Alter Cités (aménagement urbain à St Germain) : versement de la participation annuelle à hauteur 90 000€.
- révision du montant des subventions d'équipement à verser au SIEMML à hauteur de 239 639,45€
- intégration de l'actif des terrains des zones (CCMS) conservés par la commune à hauteur de 1 342.25€ pour prendre en compte la TVA sur les terrains vendus depuis.

En fonctionnement :

- création d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 5 492,76€
- création d'une provision pour charge à hauteur de 420 000€.

Le crédit pour dépenses imprévues de fonctionnement (article D 022-01) et dépenses imprévues d'investissement (article D 020-01) a été employé comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

décision du maire - modification budgétaire n° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	599 492,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	599 492,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immo incorporées et amortissements	0,00 €	174 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	174 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6815-01 : Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	420 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-01 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	5 492,76 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	425 492,76 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	599 492,76 €	599 492,76 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	156 981,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	156 981,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-280421-01 : Privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	174 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	174 000,00 €
D-2041502-014 : Autres groupements - Bâlements et installations	0,00 €	329 639,45 €	0,00 €	0,00 €
D-20422-024 : Privé - Bâlements et installations	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	329 639,45 €	0,00 €	0,00 €
D-278351-01 : GFP de rattachement	0,00 €	1 342,25 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	1 342,25 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	156 981,70 €	330 981,70 €	0,00 €	174 000,00 €
Total Général		174 000,00 €		174 000,00 €

N°DEC-2017-178-AG / Budget assainissement création d'une provision de 910 € pour créances douteuses

Le 20 décembre 2017

Il convenait de prévoir des crédits pour la création d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 910 €.

Le crédit pour dépenses imprévues d'exploitation (article D 022-921) a été employé comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-921 : Dépenses imprévues (exploitation)	910,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	910,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-921 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	910,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	910,00 €	910,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

N°DEC-2017-179-AG / Maîtrise d'œuvre pour aménagement du centre bourg de Saint Macaire en Mauges : SELARL LIGEIS

Le 21 décembre 2017

Pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre bourg de la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges, commune nouvelle de Sèvremoine, au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Le cabinet SELARL LIGEIS d'Angers a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée conjointement par la responsable du service Infrastructures et la responsable du service Commande Publique, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation. Un marché public de prestations de services intellectuels, pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre-bourg de la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges, commune nouvelle de Sèvremoine, a été signé avec le cabinet SELARL LIGEIS d'Angers -49022- selon les clauses principales suivantes :

- taux de rémunération : 4,90 %,
- 1 tranche ferme sur 2 secteurs : rue de Vendée et rue du Commerce,
- 3 tranches optionnelles : place Sainte Marguerite, secteur du square du Burkina Faso et rue du Docteur Schweitzer.

N°DEC-2017-180-AG / Fourniture de repas en liaison froide des restaurants scolaires Roussay, La Renaudière, Saint André de la Marche : CONVIVIO-COL
Le 21 décembre 2017

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. La société CONVIVIO-COL de Montrevault sur Evre -49110- a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le choix a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée conjointement par la responsable du service scolaire et la responsable du service commande publique, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

Un marché public pour la fourniture de repas en liaison froide des restaurants scolaires sur les sites de Roussay, La Renaudière et Saint André de la Marche a été signé avec la société CONVIVIO-COL de Montrevault sur Evre -49110-, selon les prix de repas suivants, en tarif unitaire H.T. :

- élèves de classes maternelles : 2,05 €
- élèves de classes élémentaires : 2,10 €
- adultes : 3,00 €

N°DEC-2017-181-AG / Contrat annuel d'entretien 2018 des bassins d'orage à Saint André de la Marche : AFP2C

Le 21 décembre 2018

Vu le devis n°2017189 du 19 juillet 2017 pour l'entretien de 4 bassins d'orage sur la commune de Saint André de la Marche, un contrat annuel d'entretien des bassins d'orage du lotissement des Landes, de la Maison Neuve, d'Orbrie et d'un merlon, sur la commune déléguée de Saint André de la Marche, commune nouvelle de Sèvremoine, a été signé avec AFP2C Rue Fresnel 49300 Cholet, pour un montant annuel de 2 610 € H.T. ; valant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

N°DEC-2017-182-AG / Acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion finances et ressources humaines : CIRIL GROUP

Le 21 décembre 2017

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité, en vue de l'acquisition et de la maintenance d'un logiciel pour la gestion des finances et des ressources humaines de Sèvremoine. Le groupement retenu, CIRIL GROUP, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et le choix a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée conjointement par les responsables des services ressources humaines, finances et commande publique, suivant les critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de consultation.

Un marché public a été signé avec CIRIL GROUP pour un marché de prestation de services : acquisition, accompagnement et maintenance à la mise en œuvre d'une solution logicielle de gestion de la comptabilité, des finances et des ressources humaines de la commune nouvelle de Sèvremoine, selon les clauses principales suivantes :

- montant du marché : 124 583 € H.T.,
- tranche ferme 1 : solution logicielle de comptabilité et de finances,
- tranche ferme 2 : solution logicielle de ressources humaines pour les modules de base,
- tranche ferme 3 : solution logicielle de ressources humaines pour les modules complémentaires.
- durée d'exécution : 3 ans

N°DEC-2017-183-AG / Contrat de bail Relais des Mousquetaires : avenant n°1

Le 21 décembre 2017

Un bail commercial a été signé le 25 juillet 2012 entre la commune de Sèvremoine et le Relais des Mousquetaires, représenté par M. Fabrice Bouyer, directeur de l'enseigne Intermarché SA Landrise Z.I. Actipôle Anjou 1, rue Louis Braille Saint André de la Marche 49450 Sèvremoine, prévoyant en particulier son article 3 paragraphe Impôts et charges diverses : *Le preneur devra acquitter exactement les impôts, contributions et taxes à sa charge personnelle. Il remboursera au bailleur toutes les taxes que celui-ci aurait payées pour son compte : impôts fonciers, assurances.* Il convient d'harmoniser les impôts et charges des baux signés entre la commune nouvelle de Sèvremoine et différents commerçants.

Un avenant n°1 au bail susvisé a été signé pour être modifié à compter du 1^{er} janvier 2016, prévoyant que le preneur devra acquitter exactement les impôts, contributions et taxes à sa charge personnelle. Le bailleur conserve à sa charge le paiement des impôts fonciers et de l'assurance.

N°DEC-2017-184-AG / Budget principal – décision modificative n° 4 du budget principal.

Le 22 décembre 2017

Il convient de prévoir des crédits pour procéder à l'avance du budget principal au budget annexe « portage de repas » dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule.
Le crédit pour dépenses imprévues d'investissement (article D 020-01) a été employé comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	28 699,00 € €	0,00 €	0,00 €	0
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
D-276341-01 : créances immobilisées communes membres du GFP	0,00 €	28 699,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	28 699,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	28 699,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

N°DEC-2018-001-AG / Contrat de maintenance avec OMR pour photocopieur de la mairie de Roussay
Le 2 janvier 2018

Vu la décision du maire n°DEC-2017-34-AG du 24 mars 2017 relatif aux contrats de maintenance par OMR des photocopieurs acquis auprès de cette société pour 7 écoles publiques, 3 mairies déléguées, la résidence le Bosquet à Tillières. Vu la proposition « solution de services de maintenance » référencée n° 01043621 de la société OMR Z.A. des Grésillières 44234 Saint Sébastien sur Loire, suite à l'acquisition d'un nouveau photocopieur pour la mairie déléguée de Roussay, livré en décembre 2017, Dans les mêmes conditions techniques et financières que les contrats signés pour les écoles publiques, les mairies déléguées et la résidence le Bosquet, le contrat référencé ci-dessus, proposé par la société OMR pour le photocopieur de la mairie déléguée de Roussay, a été signé, comprenant les caractéristiques suivantes :

- Type de photocopieur : C308 30 PPM couleurs et noir et blanc 589468/A7PY021218872
- Validité du 19 décembre 2017 au 18 décembre 2022,
- Couvertures : main d'œuvre, déplacement, fourniture de pièces détachées sauf exclusion, fournitures toner couleurs et noir, délai d'intervention 4 heures,
- Facturation : noir : 0,0028 €. H.T., couleurs : 0,028 € H.T.
- Actualisation du prix durant le contrat : néant

N°DEC-2018-002-AG / Contrat d'entretien 2018 espaces verts secteur du stade à Saint André de la Marche, boulevard de l'Europe, lotissement Gambetta, ancienne station d'épuration à Saint Macaire en Mauges : ESAT ARC EN CIEL
Le 2 janvier 2018

Vu les propositions de contrat d'entretien d'espaces verts n°02 C2000159 et 02 C2000160 du 27 novembre 2017 de ESAT ARC EN CIEL 9, rue de Tours 49302 Cholet cedex, considérant qu'il est indispensable d'entretenir les espaces verts pour lesquels des contrats d'entretien sont proposés concernant l'année 2018. Les contrats d'entretien d'espaces verts ont été signés avec ESAT ARC EN CIEL, pour l'année 2018, selon les conditions techniques et financières suivantes :

Commune déléguée de Saint André de la Marche :

- Lieu : secteur du stade,
- Nature de l'entretien : taille de la haie de laurier d'une longueur de 361 ml, en septembre 2018, ratissage, évacuation et traitement des déchets,
- Conditions : personnel, équipements, produits, assurances à la charge du prestataire de services
- Coût : 938,69 € H.T. assorti d'une clause de révision mentionnée au contrat

Commune déléguée de Saint Macaire en Mauges :

- Lieux : boulevard de l'Europe, lotissement Gambetta, ancienne station d'épuration,
- Nature de l'entretien : tonte de pelouse, nettoyage des allées, évacuation des déchets et dépôt sur l'aire proposée par les services municipaux, 3, 12 ou 13 interventions selon le site concerné, fauchage broyage selon le site concerné, entretien de massifs,
- Conditions : personnel, équipements, produits, assurances à la charge du prestataire de

services

- Coût : 14 425,60 € H.T. assorti d'une clause de révision mentionnée au contrat

N°DEC-2018-003-AG / Contrats d'entretien 2018 espaces verts autour des stations d'épuration de Saint André de la Marche et Saint Macaire en Mauges : ESAT ARC EN CIEL

Le 2 janvier 2018

Vu les propositions de contrats d'entretien d'espaces verts n°02 C2000151 et 02 C2000152 du 27 novembre 2017 de ESAT ARC EN CIEL 9, rue de Tours 49302 Cholet cedex, considérant qu'il est indispensable d'entretenir les espaces verts autour des stations d'épuration de Saint André de la Marche et Saint Macaire en Mauges, pour lesquels des contrats d'entretien sont proposés concernant l'année 2018.

Les contrats d'entretien d'espaces verts situés autour des stations d'épuration de Saint André de la Marche et Saint Macaire en Mauges ont été signés avec ESAT ARC EN CIEL, pour l'année 2018, selon les conditions techniques et financières suivantes :

Commune déléguée de Saint André de la Marche :

- Lieu : station d'épuration et chemin d'accès,
- Nature de l'entretien : tonte de la pelouse, évacuation des déchets sur l'aire de dépôt municipale, 12 interventions,
- Conditions : personnel, équipements, produits, assurances à la charge du prestataire de services
- Coût : 2 791,94 € H.T. assorti d'une clause de révision mentionnée au contrat

Commune déléguée de Saint Macaire en Mauges :

- Lieux : station d'épuration de Saint André de la Marche,
- Nature de l'entretien : tonte de la pelouse de mi-mars à mi-novembre avec finition des bordures au rotofil, enlèvement des déchets et évacuation sur une aire proposée par les services techniques municipaux, 13 interventions, taille latérale hivernale des arbres sur le périmètre de la station,
- Conditions : personnel, équipements, produits, assurances à la charge du prestataire de services
- Coût : 1 470,19 € H.T. assorti d'une clause de révision mentionnée au contrat

N°DEC-2018-004 -AG / Travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif de Saint Germain sur Moine Lot 2 Gros œuvre Avenant n°1 avec l'entreprise BOISSEAU

Le 2 janvier 2018

Vu le marché public n°2016 04 02 signé avec l'entreprise BOISSEAU concernant le lot n°2 Gros œuvre pour la rénovation et l'extension du complexe sportif de la commune déléguée de Saint Germain sur Moine, commune nouvelle de Sèvremoine. Vu la proposition d'avenant n°1 concernant une plus-value pour travaux de dépose de la toile et l'isolation au plafond de la salle de basket. Considérant que ces travaux non prévus au dossier de consultation des entreprises s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier.

Un avenant n°1 a été signé avec l'entreprise BOISSEAU, pour la dépose de la toile et l'isolation au plafond de la salle de basket, moyennant les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 639 000,00 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : 8 490,00 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 647 490,00 € H.T.

soit une augmentation de 0,34 % de l'opération « rénovation et extension du complexe sportif sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine », après cet avenant n°1 au lot n°2.

N°DEC-2018-005-AG / Travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif de Saint Germain sur Moine Lot 15 Electricité, courants forts et faibles Avenant n°1 avec l'entreprise VENDEE FLUIDES ENERGIES

Le 2 janvier 2018

Vu le marché public n°2016 04 15 signé avec l'entreprise VENDEE FLUIDES ENERGIES concernant le lot n°15 Electricité, courants forts et faibles, pour la rénovation et l'extension du complexe sportif de la commune déléguée de Saint Germain sur Moine, commune nouvelle de Sèvremoine, vu la proposition d'avenant n°1 concernant une plus-value pour des travaux de pose d'un sèche-mains sanitaires et moins-value pour modification des luminaires de la salle de basket. Considérant que ces travaux non prévus au dossier de consultation des entreprises s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier.

Un avenant n°1 a été signé avec l'entreprise VENDEE FLUIDES ENERGIES, pour des travaux de pose d'un sèche-mains sanitaires et moins-value pour modification des luminaires de la salle de basket, moyennant les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 273 906,75 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : 3 833,09 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 277 739,84 € H.T.

soit une augmentation de 0,50 % de l'opération « rénovation et extension du complexe sportif sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine », après cet avenant n°1 au lot n°15 et tenant compte de tous les avenants précédant pour les autres lots de cette opération.

N°DEC-2018-006-AG / Travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif de Saint Germain sur Moine Lot 7 Menuiseries intérieures bois et cloisonnements Avenant n°1 avec l'entreprise MENUISERIE SAINTE ANNE

Le 2 janvier 2018

Vu le marché public n°2016 04 07 signé avec l'entreprise MENUISERIE SAINTE ANNE concernant le lot n°7 Menuiseries intérieures bois et cloisonnements, pour la rénovation et l'extension du complexe sportif de la commune déléguée de Saint Germain sur Moine, commune nouvelle de Sèvremoine, vu la proposition d'avenant n°1 concernant une plus-value et une moins-value pour des travaux de modification des sanitaires, vestiaires et rangements, considérant que ces travaux non prévus au dossier de consultation des entreprises s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier,

Un avenant n°1 a été signé avec l'entreprise MENUISERIE SAINTE ANNE, pour des travaux de modification des sanitaires, vestiaires et rangements, moyennant les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 164 921,61 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : 985,77 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 165 907,38 € H.T.

soit une augmentation de 0,54 % de l'opération « rénovation et extension du complexe sportif sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine », après cet avenant n°1 au lot n° 7 et tenant compte de tous les avenants précédant pour les autres lots de cette opération.

N°DEC-2018-007-AG / Travaux d'extension de l'école primaire Les Peupliers à Saint André de la Marche Lot 14 Plomberie sanitaire Avenant n° 2 avec l'entreprise RD ENERGIES

Le 2 janvier 2018

Vu le marché public n°2016 15 14 signé avec l'entreprise RD ENERGIES concernant le lot n° 14 Plomberie sanitaire, pour la rénovation et l'extension de l'école primaire Les Peupliers de la commune déléguée de Saint André de la Marche, commune nouvelle de Sèvremoine, vu la proposition d'avenant n° 2 concernant une plus-value pour travaux de reprise de l'isolation d'un passage d'alimentation eau froide, considérant que ces travaux non prévus au dossier de consultation des entreprises s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier,

Un avenant n°2 a été signé avec l'entreprise RD ENERGIES, pour des travaux de reprise de l'isolation d'un passage d'alimentation eau froide, moyennant les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 8 539,50 € H.T.
- Montant de l'avenant n°2 : 800,28 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 9 339,78 € H.T.

soit une augmentation de 1,48 % de l'opération « extension de l'école publique Les Peupliers commune déléguée de Saint André de la Marche », après cet avenant n°2 au lot n° 14.

N°DEC-2018-008-AG / Travaux de réhabilitation des mairies annexes Tranche 1 : la Renaudière Avenant n° 2 avec l'entreprise MABIT

Le 2 janvier 2018

Vu le marché public n°2016 30 01 signé avec l'entreprise MABIT concernant le lot n° 1 Démolition et gros œuvre, pour les travaux de réhabilitation des mairies annexes tranche 1 : la Renaudière, commune nouvelle de Sèvremoine, vu la proposition d'avenant n° 2 concernant une plus-value pour modification de l'accès personnes à mobilité réduite, considérant que ces travaux non prévus au dossier de consultation des entreprises s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier.

Un avenant n°2 a été signé avec l'entreprise MABIT, pour modification de l'accès personnes à mobilité réduite, moyennant les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 17 031,23 € H.T.
- Montant de l'avenant n°2 : 785,53 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 17 816,76 € H.T.

soit une augmentation de 1,93 % de l'opération « réhabilitation de trois mairies annexes sur les communes déléguées de la Renaudière, Montfaucon-Montigné et Roussay », après cet avenant n°2 au lot n° 1 de la tranche 1.

N°DEC-2018-009-AG / Travaux de réhabilitation des mairies annexes Tranche 1 : la Renaudière Avenant n° 2 avec SARL EP2C Lot 6

Le 2 janvier 2018

Vu le marché public n°2016 30 06 signé avec la SARL EP2C concernant le lot n° 6 Plomberie sanitaire et ventilation, pour les travaux de réhabilitation des mairies annexes tranche 1 : la Renaudière, commune nouvelle de Sèvremoine, vu la proposition d'avenant n° 2 concernant une plus-value pour la pose d'un vidoir à proximité d'un chauffe-eau et d'un meuble évier, considérant que ces travaux non prévus au dossier de consultation des entreprises s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier,

Un avenant n°2 a été signé avec la SARL EP2C, pour la pose d'un vidoir à proximité d'un chauffe-eau et d'un meuble évier, moyennant les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 2 438,31 € H.T.
- Montant de l'avenant n°2 : 841,47 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 3 279,78 € H.T.

soit une augmentation de 2,43 % de l'opération « réhabilitation de trois mairies annexes sur les communes déléguées de la Renaudière, Montfaucon-Montigné et Roussay », après cet avenant n°2 au lot n° 6 de la tranche 1.

N°DEC-2018-010-AG / Travaux de réhabilitation des mairies annexes Tranche 1 : la Renaudière Avenant n° 2 avec SARL EP2C Lot 7

Le 2 janvier 2018

Vu le marché public n°2016 30 07 signé avec la SARL EP2C concernant le lot n° 7 Electricité, pour les travaux de réhabilitation des mairies annexes tranche 1 : la Renaudière, commune nouvelle de Sèvremoine, vu la proposition d'avenant n° 2 concernant une moins-value et une plus-value pour des modifications de l'installation électrique, considérant que ces travaux non prévus au dossier de consultation des entreprises s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier,

Un avenant n°2 peut être signé avec la SARL EP2C, pour une moins-value et une plus-value pour des modifications de l'installation électrique, moyennant les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 12 690,24 € H.T.
- Montant de l'avenant n°2 : 845,01 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 13 535,25 € H.T.

soit une augmentation de 2,94 % de l'opération « réhabilitation de trois mairies annexes sur les communes déléguées de la Renaudière, Montfaucon-Montigné et Roussay », après cet avenant n°2 au lot n° 7 de la tranche 1.

N°DEC-2018-011-AG / Travaux de rénovation et extension du complexe sportif Saint Germain sur Moine : Avenant n° 1 avec SARL BATIBOIS

Le 2 janvier 2018

Vu le marché public n°2016 04 03 signé avec la SARL BATIBOIS concernant le lot n° 3 Charpente bois massif et lamellé collé, pour les travaux de rénovation et extension du complexe sportif Saint Germain sur Moine, commune nouvelle de Sèvremoine, vu la proposition d'avenant n°1 concernant une plus-value pour des travaux de reprise de pannes sablières et renforts des fixations, considérant que ces travaux n'étaient pas prévus à l'origine de l'étude du projet mais s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier,

Un avenant n°1 a été signé avec la SARL BATIBOIS, pour une plus-value pour des travaux de reprise de pannes sablières et renforts des fixations, moyennant les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 14 139,12 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : 1 445,00 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 15 584,12 € H.T.

soit une augmentation de 0,60 % de l'opération « rénovation et extension du complexe sportif Saint Germain sur Moine », après cet avenant n°1 au lot n° 3.

N°DEC-2018-012-AG / Avenant n°2 au marché de finalisation du plan local d'urbanisme : groupement PLUREAL

Le 3 janvier 2018

Vu la proposition d'avenant n°2 au marché public référencé M 2015 38 concernant la finalisation du plan local d'urbanisme intercommunal, signé avec le groupement PLUREAL :

- Mandataire : FUTUROUEST SARL 13, cours de Chazelle 56100 Lorient ;
- François Tavernier Le Moulin des Buttes 20, rue des fours à chaux 49380 Faveraye Machelles ;
- Guy Taieb Conseil 55, boulevard de Sébastopol 75001 Paris ;
- SCOP OUEST AMENAGEMENT 8, avenue des Thébaudières 44800 Saint Herblain ;
- ATELIER DU LIEU 8, rue Geoffroy Drouet 44000 Nantes.

Considérant que cet avenant n°2 a pour objet la prise en compte nécessaire du temps politique et des suspensions liées aux temps de réflexion et de décision des élus sur le projet de P.L.U.I.,

Le délai d'exécution du marché signé avec le groupement PLUREAL a été prolongé du 30 avril 2018 au 31 mars 2019.

N°DEC-2018-013-AG / Travaux de rénovation et extension du complexe sportif de Saint Germain. Avenant pour lots 2, 4, 6 et 10.

Le 9 janvier 2018

Vu les propositions d'avenants concernant les lots

- 2 : Gros œuvre avec l'entreprise Boisseau,
- 4 : Charpente métallique avec l'entreprise Steelgo,
- 6 : Menuiserie aluminium métallerie avec l'entreprise Body Menuiserie,
- 10 : Revêtements de sols scellés avec l'entreprise SAS Maleinge.

Considérant que ces avenants ont pour objet la prise en compte de travaux modificatifs de moins-value et plus-value pour des travaux qui n'étaient pas prévus à l'origine de l'étude du projet mais qui s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier,

Les avenants suivants ont été signés :

Lot 2 Gros œuvre

- Entreprise titulaire du lot : Boisseau
- Objet de l'avenant : moins-value pour travaux modificatifs de gros oeuvre
- Montant initial du marché : 639 000,00 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : + 8 490,00 € H.T.
- Montant de l'avenant n°2 : - 11 500,00 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 635 990,00 € H.T.
- Pourcentage d'augmentation globale de l'opération ramené à : 0,63 %

Lot 4 Charpente métallique

- Entreprise titulaire du lot : Steelgo
- Objet de l'avenant : plus-value pour travaux de modification d'une stabilité existante de la salle de gymnastique
- Montant initial du marché : 60 000,00 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : + 1 424,90 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 61 424,90 € H.T.
- Pourcentage d'augmentation globale de l'opération : 0,66 %

Lot 6 Menuiserie aluminium Métallerie

- Entreprise titulaire du lot : Body Menuiserie
- Objet de l'avenant : plus-value pour travaux de remplacement d'une porte sectionnelle
- Montant initial du marché : 83 759,46 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : + 3 385,00 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 87 144,46 € H.T.
- Pourcentage d'augmentation globale de l'opération : 0,79 %

Lot 10 Revêtements de sols scellés

- Entreprise titulaire du lot : SAS Maleinge
- Plus-value pour travaux modificatifs de pose de carrelage
- Montant initial du marché : 70 006,23 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : + 7 358,24 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 77 364,47 € H.T.
- Pourcentage d'augmentation globale de l'opération : 1,09 %

N°DEC-2018-015-AG / Travaux de réhabilitation des mairies annexes Tranche 3 : Roussay Lot 7 : électricité Avenant n°2 : SARL EP2C

Le 9 janvier 2018

Vu l'avenant n°2 proposé par l'entreprise SARL EP2C au marché n°2016 30 23 concernant le lot n°7 électricité, pour une plus-value pour la pose de câblage et prises de courant supplémentaires, considérant que ces travaux n'étaient pas prévus à l'origine de l'étude du projet mais s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier,

Un avenant n°2 a été signé avec la SARL EP2C, pour une plus-value pour la pose de câblage et prises de courant supplémentaires, selon les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 10 870,62 € H.T.
- Montant de l'avenant n°2 : 543,82 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 11 414,44 € H.T.

soit une augmentation globale de l'opération « réhabilitation de trois mairies annexes sur les communes déléguées de la Renaudière, Montfaucon-Montigné et Roussay » de 3,22 % après cet avenant n°2 au

lot n°7 de la tranche 3.

N°DEC-2018-016-AG / Exploitation du service public d'assainissement collectif sur la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges : avenant n°1 avec SUEZ EAU France SAS

Le 9 janvier 2018

Vu la proposition d'avenant n°1 de SUEZ EAU France SAS de la Chapelle sur Erdre pour l'ajout d'une prestation, à compter du 1^{er} janvier 2018, au cadre du bordereau de prix unitaires : pompage et nettoyage du dessableur, au prix unitaire de 308,75 € H.T. par trimestre, soit 1 235 € H.T. par an, considérant que cette prestation n'était pas prévue à l'origine de l'étude du projet mais s'avère indispensable à l'exploitation correcte du service.

Un avenant n°1 a été signé avec SUEZ EAU France SAS de la Chapelle sur Erdre pour l'ajout d'une prestation, à compter du 1^{er} janvier 2018, au cadre du bordereau de prix unitaires : pompage et nettoyage du dessableur, au prix unitaire de 308,75 € H.T. par trimestre, soit 1 235 € H.T. par an.

- Montant annuel initial du marché : 132 136,11 € H.T.
- Montant de l'avenant n°1 : 1 235,00 € H.T.
- Nouveau montant annuel du marché : 133 371,11 € H.T.

Prise en compte de ce nouveau prix, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Soit un total H.T. sur 2 ans et 9 mois : 365 844,30 € H.T.
- Soit un total H.T. sur 4 ans et 9 mois : 632 586,52 € H.T.

N°DEC-2018-017-AG / Travaux de réhabilitation des mairies annexes Tranche 3 : Roussay Lot 7 : électricité Avenant n°2 : SARL EP2C

Le 9 janvier 2018

Vu l'avenant n°2 proposé par l'entreprise SARL EP2C au marché n°2016 30 15 concernant le lot n°7 Electricité, pour une plus-value pour la pose de prises de courant supplémentaires, considérant que ces travaux n'étaient pas prévus à l'origine de l'étude du projet mais s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier,

Un avenant n°2 a été signé avec la SARL EP2C, pour une plus-value pour la pose de prises de courant supplémentaires, selon les conditions financières suivantes :

- Montant initial du marché : 10 003,25 € H.T.
- Montant de l'avenant n°2 : 705,57 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 10 708,82 € H.T.

soit une augmentation globale de l'opération « réhabilitation de trois mairies annexes sur les communes déléguées de la Renaudière, Montfaucon-Montigné et Roussay » de 3,90 % après cet avenant n°2 au lot n°7 de la tranche 2.

N°DEC-2018-018-AG / Avenant n°8 au contrat d'assurance des biens commune déléguée de Montfaucon-Montigné commune nouvelle de Sèvremoine

Le 9 janvier 2018

Vu le contrat d'assurance n°083052/Z police AL/B 0001 signé avec la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, pour les dommages aux biens, considérant qu'il a été nécessaire de louer des locaux à l'école privée de Montfaucon-Montigné, afin d'héberger les activités de T.A.P.,

Il a été signé un avenant n°8 au contrat d'assurance susvisé augmentant la cotisation 2016 de 1,32 € H.T. et la cotisation 2017 de 37,27 € H.T., pour l'assurance locataire, à compter du 19 décembre 2016, d'un local de 61 m² appartenant à l'école privée de Montfaucon-Montigné.

N°DEC-2018-019-AG / Numérisation des actes d'état civil par COM'EST

Le 9 janvier 2018

Un contrat de gestion des actes d'état-civil a été proposé par COM'EST. Le dispositif dématérialisé de délivrance des actes d'état-civil, COMMunication Electronique des Données de l'Etat-Civil, mis en œuvre par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, a pour vocation de centraliser les demandes adressées aux communes. Ce dispositif a pour objectifs, de simplifier les démarches administratives des usagers en leur évitant d'avoir à se déplacer et de produire leur acte d'état-civil, de limiter la fraude de documents, de limiter le volume de courriers et les affranchissements et d'optimiser le suivi des demandes. Pour exploiter le dispositif COMEDEC, il convient que les actes d'Etat-Civil soient intégrés dans le logiciel E'GRC, nécessitant une numérisation préalable de tous les actes non repris à ce jour, soit 39 000 actes environ pour les 10 communes déléguées de Sèvremoine (reprise depuis 1920 jusqu'aux dates d'intégration dans les logiciels des communes historiques). Une consultation de fournisseurs a été organisée en concertation avec les communes de Beaupreau en Mauges et Montrevault sur Evre.

Un contrat de gestion des actes d'état-civil ayant pour objet de définir les conditions de numérisation des registres d'actes d'état-civil, des décès, mariages et naissances, de 1900 à 2012, des communes déléguées de Sèvremoine, a été signé avec COM'EST 12a, rue de Mulhouse 68740 Horbourg Wihr, pour un montant total de 18 052,84 € H.T..

N°DEC-2018-020-AG / Travaux de réhabilitation des mairies annexes. Tranche 2 : Montfaucon-Montigné Lot 6 : avenant n°2 avec la SARL EP2C

Le 11 janvier 2018

Vu la proposition d'avenant n°2 de la SARL EP2C concernant le lot 6 Plomberie, ventilation et chauffage des travaux de réhabilitation des mairies annexes tranche 2 : Montfaucon-Montigné, considérant que cet avenant n°2 a pour objet la prise en compte de travaux de plus-value pour la pose d'un chauffe-eau, non prévus à l'origine de l'étude du projet mais qui s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier,

Un avenant n°2 a été signé avec la SARL EP2C, pour la plus-value concernant la pose d'un chauffe-eau :

- Montant initial du marché : 3 739,98 € H.T.
- Montant de l'avenant n°2 : 422,79 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 4 162,77 € H.T.

L'augmentation globale de l'opération « réhabilitation de trois mairies annexes sur les communes déléguées de la Renaudière, Montfaucon-Montigné et Roussay » s'élève à 3,47 %, après cet avenant n°2 au lot n°6 de la tranche 2.

N°DEC-2018-021-AG / Convention d'occupation des jardins familiaux de Torfou

Le 16 janvier 2018

Une convention d'occupation des jardins familiaux de Torfou peut être signée, moyennant les clauses principales suivantes :

- occupant : Serge Sourice, 24, rue Griffon, Torfou, 49660 Sèvremoine ;
- parcelle concernée : cadastrée AB 187 sur la commune déléguée de Torfou, Sèvremoine, d'une surface approximative de 280 m² ;
- convention conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- redevance : occupation à titre gratuit ;
- impôts et taxe : à la charge du bailleur ;

N°DEC-2018-022-AG / Contrat de nettoyage des tapis et torchons, alimentation distributeurs de savon : contrat avec INITIAL pour bâtiments de Saint Macaire en Mauges

Le 16 janvier 2018

Vu la proposition de contrat n° 977404 et le devis n° S10816Q48 rédigés par la société INITIAL, pour le nettoyage des tapis et torchons, l'alimentation en savon des divers distributeurs dans différents bâtiments municipaux, considérant que pour des raisons d'hygiène, il est nécessaire de prévoir un entretien suffisant des tapis, torchons à mains, distributeurs de savon situés dans les bâtiments municipaux de Saint Macaire en Mauges.

Un contrat d'entretien pour le nettoyage des tapis et torchons, l'alimentation en savon des divers distributeurs dans différents bâtiments municipaux de la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges, tels que les écoles, le centre technique, le pôle social, l'hôtel de ville, le centre du Prieuré, la salle Thomas Dupouet, la maison des arts, la maison des associations, la piscine a été signé avec la société INITIAL 2, rue d'Allemagne 44334 Nantes cedex 3, pour une durée de 36 mois, moyennant les conditions financières suivantes :

- écoles, centre technique, pôle social, hôtel de ville, centre du Prieuré, salle Thomas Dupouet, maison des arts, maison des associations : 376,30 € H.T. mensuels, traitement antibactérien compris.
- piscine municipale : 16,23 € H.T. mensuels, traitement antibactérien compris, pour les 3 mois d'ouverture au public de la piscine.

Concessions cimetières

Date de la décision	Maire ayant accordé la concession	N° de la concession	Demandeur	Sépulture de	Durée de la concession	Début de la concession	Nature de la concession	Prix de la concession
Le 13 décembre 2017	Torfou	2017-19	Mme Marguerite David	Familles David-Pouvreau	30 années	8 décembre 2017	Concession nouvelle	80 €

Déclarations d'intention d'aliéner

La commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2017367	ROUSSAY	4	Source (allée de la)	A	1693	13/12/2017
2017368	LA RENAUDIERE	15	Cayenne (rue de la)	AB	36	11/12/2017
2017369	ST ANDRE	6	Mauges (rue des)	AC	62p	13/12/2017
2017370	ST ANDRE	8	Mauges (rue des)	AC	63	13/12/2017
2017371	ST ANDRE	5	Acacias (rue des)	AC	403	13/12/2017
2017372	ST ANDRE	34	St Paul (rue)	AE	49	13/12/2017
2017373	ST ANDRE	3	Gâtine (rue de la)	AB	219	13/12/2017
2017374	LA RENAUDIERE	11	Chênes (rue des)	AC	86	13/12/2017
2017375	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	11	Barons (rue des)	A	735	13/12/2017
2017376	TILLIERES	25	Poste (rue de la)	B	996	13/12/2017
2017377	ST CRESPIN	10	Ecluseaux (rue des)	C	3021	13/12/2017
2017378	TILLIERES		Providence (ZA de la)	ZI	186p	13/12/2017
2017379	ROUSSAY	12	Fontaine (rue de la)	A	1395, 1523, 1526	22/12/2017
2017380	ROUSSAY		Monpannier	A	1522	22/12/2017
2017381	ROUSSAY	10	Vigneau (rue du)	A	926	22/12/2017
2017382	ST GERMAIN	9	Dumas (rue Alexandre)	C	367 à 369, 543	20/12/2017
2017383	LE LONGERON		Bordage (zone d'activité du)	AH	25	22/12/2017
2017384	ST MACAIRE	9	Tanneurs (rue des)	B	1024	22/12/2017
2017385	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	13	Chassiac (rue)	A	130, 433, 435	20/12/2017
2017386	ST MACAIRE	2	Verdiers (rue des)	WO	239	22/12/2017
2017387	ST ANDRE	26	Paul (rue St)	AE	215, 218	08/01/2018
2017388	ST MACAIRE	109	Bretagne (rue de)	AM	24	04/01/2018
2017389	TORFOU	8	Chauvière (rue de la petite)	D	1181	08/01/2018
2017390	MONTFAUCON-MONTIGNÉ		Ouche de la Croix	B	579, 768	08/01/2018
2017391	ST GERMAIN	54	Bottiers (rue des)	D	1501, 2770, 2771	08/01/2018
2017392	LE LONGERON	12	Parc (rue du)	AC	60	02/01/2018
2017393	ST MACAIRE	18	Novembre (bd du 11)	AE	402	08/01/2018
2017394	ST MACAIRE	115	Choletaise (rue)	AH	401, 398	08/01/2018
2017395	ST ANDRE		Boulinière (La)	AC	687	08/01/2018
2017396	MONTFAUCON-MONTIGNÉ		Raimbaudière (La)	C	1085	02/01/2018
2017397	TORFOU		Pas Larron (rue du)	AC	560	02/01/2018
2017398	ST MACAIRE	75	Vendée (rue de la)	AE	999	08/01/2018
2017399	ST MACAIRE	53	Vendée (rue de la)	AE	31	08/01/2018
2017400	ST ANDRE		Boulinière (La)	AC	686, 16, 532	08/01/2018
2017401	ST MACAIRE	20	Espetven (rue)	AM	285	08/01/2018
2017402	ST MACAIRE	5	Raymond (rue Georges)	AA	401, 402, 404	08/01/2018
2017403	ST ANDRE		Gabelous (allée des)	AC	684	15/01/2018
2017404	ST ANDRE		Gabelous (allée des)	AC	685	15/01/2018
2017405	ST MACAIRE	104	Choletaise (rue)	AI	184, 186, 178	15/01/2018

2017406	ST ANDRE	17 b	Sacré cœur (rue du)	AB	340, 573, 674, 576	15/01/2018
2017407	ST ANDRE	8	Calvaire (rue du)	AB	143	15/01/2018
2017408	LE LONGERON	5	Rosiers (allée des)	AI	74	15/01/2018
2017409	LA RENAUDIERE	11	Mauges (rue des)	AB	12	15/01/2018
2017410	ROUSSAY	5 et 7	Montfort (rue de)	A	965, 2022	15/01/2018